

Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jeures

Salle de la mairie, mardi 31 mars 2026 à 20 h 30

Présents : Mmes Rose-Marie Brottes, Sandrine Chomienne, Joëlle Maneval-Brottes, Gisèle Bonnet, Jullien-Verilhac Valérie, Mélanie Faure, Pauline Boute, Mrs Christian Ouillon, Hervé Dolmazon, Sébastien Hochet, Lucien Dumas, Philippe Libeyre, Yves Camail, Frédéric Dugué, Yvan Charreyron

Procurations : néant

Absent : néant

Elue secrétaire de séance : M. Libeyre Philippe

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 21 mars 2026 est approuvé à l'unanimité

2. Désignation des délégués – Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE)

Ce syndicat regroupe 46 communes, il est actuellement présidé par Monsieur Sébastien HOCHET. Les délégués désignés sont :

Délégué titulaire : M. Camail Yves

Délégué suppléant : M. Hochet Sébastien

Approuvé à l'unanimité

3. Désignation des délégués – Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable du Pays d'Yssingaux (SIPEP)

Ce syndicat regroupe 9 communes, il est actuellement présidé par Monsieur André Duboeuf. Les délégués désignés sont :

Délégués titulaires : M. Ouillon Christian et M. Dugué Frédéric

Délégués suppléants : M. Camail Yves et M. Charreyron Yvan

Approuvé à l'unanimité

4. Désignation des délégués de la Commune de St Jeures au Secteur Intercommunal d'Energie du Mazet St Voy

Le Syndicat Départemental d'Energie qui regroupe les 257 communes de la Haute-Loire et dont la Commune est donc membre, est composé de 18 secteurs Intercommunaux d'énergie (S.I.E.), qui ont à la fois le rôle de représentation des communes et qui permettent des réunions de travail au niveau local. A cet égard, les statuts du Syndicat prévoient que chaque commune désigne deux délégués pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energie auquel elle appartient.

Les délégués désignés sont : M. Camail Yves et M. Charreyron Yvan

Approuvé à l'unanimité

5. Désignation des délégués – Syndicat Intercommunal du Lizieux

Ce Syndicat a pour objet d'assurer l'exploitation de la forêt du massif du Lizieux, l'aménagement des voies de desserte, l'aménagement touristique du Pic du Lizieux, la création de sentiers pédestres et de

parkings. Le siège du syndicat est fixé en mairie d'Araules. La forêt intercommunale du Lizieux, d'une superficie de 388 hectares et 87 ares, est propriété des communes d'Araules, Saint-Jeures et le Mazet St Voy.

Les délégués désignés sont : M.Libeyre Philippe, M. Dolmazon Hervé et Mme Faure Mélanie
Approuvé à l'unanimité

6. Désignations du délégués – Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)

A l'instar d'un Comité d'Entreprise national et moyennant une cotisation employeur modérée, le CNAS offre aux agents de la Fonction Publique Territoriale une gamme diversifiée de prestations. Près de 21 000 collectivités territoriales, amicale et établissements publics représentant plus de 980 000 bénéficiaires lui font actuellement confiance.

Le délégué désigné est : Mme Maneval-Brottes Joëlle

Approuvé à l'unanimité

7. Désignation des délégués – Syndicat Mixte de Gestion Forestière de St Jeures (SMGF)

Les délégués sont : Mrs Christian Ouillon, Libeyre Philippe, Gibert Gaston, Tavernier Raymond, Valentin Olivier, Forissier Patrick, Daudenet Jean Claude, Hochet Sébastien, Dolmazon Hervé, Piot Emile, Masse Christian, Dolmazon Damin et Rochelet Alain. La réunion d'installation du nouveau bureau est prévue le lundi 13 avril à 9 h30.

Approuvé à l'unanimité

8. Désignation des membres – Commission voirie, déneigement, commission bâtiments, réseaux, développement durable, infrastructure, aménagement de bourg

Délégués titulaires : Mme Rose Marie-Brottes, Mrs. Dugué Frédéric, Dolmazon Hervé, Dumas Lucien

Délégués suppléants : Mmes Chomienne Sandrine, Maneval-Brottes Joëlle, Bonnet Gisèle, Jullien Verilhac Valérie

Approuvé à l'unanimité

9. Désignation des délégués – Commission vie scolaire

Les délégués sont : M. Ouillon Christian, Mmes Chomienne Sandrine, Boute Pauline, Bonnet Gisèle

Approuvé à l'unanimité

10. Désignation des délégués – Commission voirie – bâtiments – réseaux- développement durable – déneigement – infrastructure – aménagement du Bourg

Cette commission fusionne avec la commission voirie

Approuvé à l'unanimité

11. Désignation des délégués – Commission communication

Les délégués sont : M. Ouillon Christian, Mmes Boute Pauline, Chomienne Sandrine, Maneval Brottes Joëlle, Bonnet Gisèle, Faure Mélanie

Approuvé à l'unanimité

12. Désignation des délégués – Commission animation

Cette commission fusionne avec la commission communication

Approuvé à l'unanimité

13. Désignation des délégués – Commission urbanisme

Les délégués sont : Mrs Ouillon Christian, Mme Brottes Rose-Marie, M. Dumas Lucien, M. Dugué Frédéric, M. Camail Yves, Mme Jullien Verilhac Valérie

Approuvé à l'unanimité

14. Délégation de pouvoir au Maire – Autorisation d'ester

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut recevoir délégation de certaines attributions relevant normalement de la compétence du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que cette délégation peut notamment porter sur la représentation en justice de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du 16° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, décide de :

Déléguer au Maire le pouvoir d'intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre dans les actions intentées contre elle.

Les décisions prises en la matière concerneront toutes les actions y compris les procédures en urgence, dans lesquelles la commune peut être amenée à ester en justice et ce :

- Auprès de toutes les juridictions, tant administratives que judiciaires, y compris commerciales et prud'homales ;
- Tant en première instance, qu'en appel ou en cassation ;
- Aussi bien en défense qu'en demande ;
- Y compris en matière de plaintes devant les juridictions pénales, avec ou sans constitution de partie civile.

Approuvé à l'unanimité

15. Délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marché public

Monsieur Le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budgets » pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 40 000 euros HT. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de ces limites.

Approuvé à l'unanimité

16. Nomination de conseillers municipaux pour représente la commune au sein de l'association ADMR de Tence

- Mesdames Sandrine CHOMIENNE, Jullien Verilhac Valérie et Boute Pauline ont été désignées afin de représenter la commune au sein de l'association ADMR

Approuvé à l'unanimité

17. Questions diverses

- Désignation d'un correspondant défense, dans chaque commune un conseiller municipal en charge des questions de défense doit être désigné. Monsieur Camail Yves accepte cette fonction.
- L'appel d'offre voirie ne concernera pas la voirie de La Rochette pour cette année, cette partie sera reportée en 2027 en raison des travaux qui vont avoir lieu pour le raccordement de la Commune d'Araules au SIPEP
- L'AMF informe que le Colonel Christophe MARBOUTIN, commandant le groupement de gendarmerie Départementale de la Hte-Loire se propose d'accueillir les nouveaux élus à la caserne Romeuf au Puy en Velay pour présenter le Centre Opérationnel d'opérations et de renseignements de la Gendarmerie (CORG) et échanger sur les partenariats à venir avec les communes, Messieurs Camail et Dumas sont volontaires pour cette visite le jeudi 2 avril
- Le Conseil d'école est programmé le mardi 21 avril à 17h45 à l'école de St-Jeures
- L'association « Voies Ferrées du Velay » a fait parvenir une invitation pour son Assemblée Générale le samedi 18 avril 2026 à 9 heures à Raucoules, Mme Gisèle Bonnet est volontaire pour participer à cette AG.
- Concernant la fibre les infos sont disponibles sur le site auvergne numérique dans le menu « Auvergne Très Haut Débit »
- Le prochain conseil municipal est programmé pour le mercredi 22 avril à 20h30
- Il faut voir pour les tables de la maison du Bru (réparation, achat...)
- La médiathèque devrait ouvrir la première quinze d'avril